

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 5 mars 2016

L'an deux mille seize, le cinq mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 27 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

Excusé ayant donné procuration : Mr Eric VERGER à Mr Jean-Luc PLAINFOSSE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu,

Nomination d'un(e) secrétaire de séance,

Vote du compte de gestion 2015 de la Commune

Vote du compte de gestion 2015 Assainissement

Vote du compte administratif 2015 de la Commune

Vote du compte administratif 2015 Assainissement

Affectation des résultats de l'exercice 2015 sur 2016 de la Commune

Affectation des résultats de l'exercice 2015 sur 2016 Assainissement

Création d'un poste d'Agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) à partir du 14/03/2016

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Jarnac

La séance est ouverte à 10 h 30.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Autorisation de signer la convention relative à l'entretien des dépendances de la voirie départementale

1 - Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015 de la Commune et de l'assainissement

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente les dépenses et les recettes en fonctionnement de la commune pour l'année 2015.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues : 977 602,63 €
Réalisées 464 776,33 €
Restes à réaliser : 0

Recettes

Prévues : 977 602,63 €
Réalisées : 1 001 217,11 €
Restes à réaliser : 0

Il présente ensuite les dépenses et les recettes d'investissement de l'année 2015, les restes à réaliser et le résultat de clôture de l'exercice pour la commune.

Investissement

Dépenses :

Prévues : 767 489,46 €
Réalisées : 249 320,13 €
Restes à réaliser : 85 371,98 €

Recettes :

Prévues : 767 489,46 €
Réalisées 194 393,95 €
Restes à réaliser : 73 500,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement - 66 798,16 €
Fonctionnement 536 440,78 €

Résultat global : 469 642,62 €

Il fait de même pour les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de l'assainissement pour l'année 2015 et le résultat de l'exercice.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues : 208 840,06 €
Réalisées : 88 533,73 €
Restes à réaliser : 0

Recettes

Prévues : 208 840,06 €
Réalisées : 215 246,14 €
Restes à réaliser : 0

Investissement

Dépenses :

Prévues :	342 449,60 €
Réalisées :	22 185,97 €
Restes à réaliser :	25 000,00 €

Recettes :

Prévues :	342 449,60 €
Réalisées :	238 899,29 €
Restes à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	216 713,32 €
Fonctionnement	126 712,41 €
Résultat global :	343 425,73 €

Monsieur PLAINFOSSE précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, 14 pour, le compte de gestion 2015 de la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, 14 pour, le compte de gestion 2015 pour l'assainissement.

Monsieur PLAINFOSSE est nommé président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur le Maire se retire du conseil.

Il procède au vote du compte administratif 2015 de la Commune :
Vote à l'unanimité des présents, 13 pour.

Il procède au vote du compte administratif 2015 de l'assainissement :
Vote à l'unanimité des présents, 13 pour.

Monsieur le Maire est invité à rejoindre le conseil et le résultat du vote est porté à sa connaissance.

4 – Affectation du résultat de la commune

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente l'affectation des résultats 2015 de la Commune.

Section	Résultat clôture 2014	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 22 168,59 €	- 32 757,59 €	- 54 926,18 €
Exploitation	469 219,48 €	67 221,30 €	536 440,78 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la commune comme suit :

En investissement est constaté un résultat cumulé de clôture déficitaire de 54 926,18 €.

En fonctionnement le résultat cumulé est de 536 440,78 €, il est affecté comme suit :

- en réserve au compte 1068 :	66 798,16 €
- en report à nouveau au compte 110 :	469 642,62 €

L'affectation de résultat pour la commune est adoptée à l'unanimité, 14 pour.

5 – Affectation du résultat de l'assainissement

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente ensuite l'affectation des résultats 2015 pour l'assainissement.

Section	Résultat clôture 2014	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	195 768,54 €	20 944,78 €	216 713,32 €
Exploitation	118 671,06 €	8 041,35 €	126 712,41 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

En investissement est constaté un résultat cumulé de clôture excédentaire de 216 713,32 €.

En fonctionnement le résultat cumulé est de 126 712,41 €, cette somme est affectée en report à nouveau au compte 110.

L'affectation de résultat est adoptée à l'unanimité, 14 pour.

6 – Autorisation de signature pour la convention relative à l'entretien des dépendances de la voirie départementale

Monsieur le Maire explique la nécessité de signer une convention avec le Département afin de pouvoir procéder en partie au fauchage des dépendances vertes de la voirie départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fauchage avec le Département.

7 - Création d'un poste d'Agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) à partir du 14/03/2016

Afin de remplacer Madame Nathalie MARIE qui a présenté sa démission en qualité d'Agent d'entretien, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Agent d'entretien dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 14/03/2016.

La création de ce poste à temps non complet, 24/35^{ème} heures, nécessite la signature d'une convention par le biais du Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, 14 pour, la création de ce poste, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi.

Monsieur CHATAGNER Sylvain a quitté la séance.

8 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Jarnac

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CHASSORS va rejoindre la communauté d'agglomération de COGNAC au 1^{er} janvier 2017. Avant cette échéance, la Communauté de Communes de JARNAC doit apporter des modifications à ses statuts.

Monsieur MARTAUD, Président de la Communauté de Communes de JARNAC, est invité à venir présenter ces modifications.

Quatre pôles de compétences communautaires sont concernés :

Compétence Ecole/Petite Enfance : Passe de compétence optionnelle à compétence facultative afin de repousser la reprise de la gestion des écoles par la commune.

Compétence Eau : géré actuellement par différents syndicats. C'est une compétence obligatoire qui serait gérée directement par la communauté d'agglomération afin d'éviter l'intervention d'un syndicat concernant l'eau potable comme l'assainissement.

Compétence Urbanisme : Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera mis en place par la communauté d'agglomération en collaboration avec les communes.

Compétence Sport : La CDC reprend les compétences pour les nouveaux projets sportifs de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 13 pour, valide les modifications de statuts de la communauté de communes de JARNAC.

Monsieur le Maire lève la séance à 12 h 05.